



Refus et retard de reparation

Par **gaijin**, le **18/01/2013** à **21:33**

bonjour ,
je viens d'amenager dans un studio , qui n'a jamais été occupé depuis 8 ans .Malgré tout ce temps,il restait quelques réparations à faire , pour lesquelles le propriétaire n'a pas voulu intervenir (reparation de la serrure de la baie vitrée , ou cadre de la porte d'entrée complètement fissurée et ne permettant donc pas de garantir une bonne securité , la serrurerie ayant en plus été posée " à l'arrache") ou pour lesquelles il chipote : pression d'eau chaude inexistante , donc demande de devis comparatifs (sic) ..etc etc
Estimant que tout cela aurait dû être fait au cours de ces 8 années et donc avant mon entrée , je me heurte à une attitude totalement désinvolte du gérant .
Ayant des problemes de santé tres sérieux , je ne peux pas continuer à prendre des douches froides , ou des douches en exterior . (cela dure depuis 2 mois) .
Afin d'obliger le proprio qui chipote sur des devis comparatifs avec des plombiers qui ne viennent pas aux rdv , et afin de "bouger" le gérant qui me repond de me débrouiller avec le plombier .. que puis je faire pour obtenir gain de cause ?? dois menacer de ne payer le loyer que lorsque j'aurai de l'eau chaude ?

merci à vous
bonne soirée

Par **cocotte1003**, le **19/01/2013** à **14:32**

bonjour, en métropole,l'absence d'eau chaude est une cause d'insalubrité, ou pouvez donc faire une demande au service d'hygiene (mairie). Le bailleur doit assurer le clos mais pas la sécurité. En ne payant pas votre loyer, vous risquez la saisie car on ne se fait pas justice soi-

meme. faites un LRAR au bailleur en le mettant en demeure de faire les travaux sous 10 jours sans quoi vous saisissez le service d'hygiene, cordialement

Par **aliren27**, le **20/01/2013** à **09:54**

Bonjour,
et pour compléter la réponse de cocotte1003, vous saisissez également le tribunal pour obtenir le blocage des loyers hors charges jusqu'à la réalisation des travaux. En général, dès que l'on touche aux "sous" les bailleurs bougent..... Passé ce délais, saisissez les deux instances.
Cordialement

Par **gaijgin**, le **20/01/2013** à **19:51**

merci beaucoup à cocotte 1003 et à aliren27
j'ai pris rdv avec l'ADII..
on verra bien
merci